



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Recueil des actes administratifs de l'État dans le Gard

**N° 2015-06-Q Édition spéciale N° 42
DU 23/06/2015**

Sommaire

PREFECTURE

- Arrêté modificatif portant composition de la commission départementale consultative des gens du voyage.

ARS

- Arrêté N° 2015-1109 MODIFIANT l'arrêté n°2014-1083 modifié de composition des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie du Languedoc-Roussillon.

PRÉFET DU GARD

Bureau du Cabinet

Arrêté n° 2015

portant composition de la commission départementale consultative
des gens du voyage

Le Préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, en particulier son article 1^{er} - IV ;

Vu le décret n° 2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

Vu la circulaire n° 2001-49/UHC/IUH1/12 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 ;

Sur proposition de M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Gard.

ARRÊTE

Article 1 : Composition de la commission

Présidents :

- le Préfet ou son représentant ;
- le Président du Conseil Général ou son représentant.

Membres :

- 4 représentants des services de l'État :

- le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son suppléant ;
- la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale ou son suppléant ;
- le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ou son suppléant ;
- le Commandant de Groupement de Gendarmerie Départementale du Gard ou son suppléant.

- 4 représentants désignés par le Conseil Général du Gard ;

	Titulaires	Suppléants
1	Mme Amal COUVREUR, Vice-Présidente, Conseillère départementale du canton de NIMES II	Mme Nathalie NURY, Vice-Présidente, Conseillère départementale du canton de ROQUEMAURE
2	M. Jean-Michel SUAOU, Conseiller départemental du canton d'ALÈS I	Mme Geneviève BLANC, Vice-Présidente, Conseillère départementale du canton d'ALÈS I
3	Mme Maryse GIANNACCINI, Conseillère départementale du canton de Calvisson	M. Christian BASTID, Vice-Président, Conseiller départemental du canton de NIMES II
4	Mme Huguette SARTRE, Conseillère départementale du canton de Saint-Gilles	M. Edouard CHAULET, Conseiller départemental du canton de NIMES III

- 5 représentants des communes désignés par l'Association des Maires du Gard ;

	Titulaires	Suppléants
1	M. William PORTAL, Maire de MARGUERITTES	M. Vivian MAYOR, Adjoint au Maire de MARGUERITTES
2	M. Jean-Louis BANINO, Maire des ANGLES	M. Patrick MALAVIEILLE, Maire de la GRAND COMBE
3	Mme Dominique RIBERI, Maire de ROCHEFORT DU GARD	M. Jean-Michel PERRET, Maire de SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS
4	M. Jean-Luc DESCLOUX, Maire de MILHAUD	M. Alain CARRIERE, Maire de THÉZIERS
5	M. Philippe PECOUT, Maire de LAUDUN-L'ARDOISE	M. Jean-Christian REY, Maire de BAGNOLS-SUR-CÈZE

- 5 personnalités qualifiées :

	Titulaires	Suppléants
1	M. Martial ZIGLER, Président de l'Association Nationale des Gens du Voyage Nomades et Sédentaires	M. Tony BECKER, Vice-Président
2	M. Baptiste PAYOU, Président de l'association des gitans Languedoc-Roussillon	M. Laurent EL GHOZI, Président de la Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du Voyage
3	M. Yves GARGOWITCH, représentant l'Association Sociale Nationale et Internationale des Tziganes	M. Jean-Philippe GARGOVITCH
4	M. Eugène DAUMAS, Président de l'Union Française des Associations Tsiganes	M. Fernand MARAVAL
5	M. Jean-Luc GROLLEAU, Délégué Régional de la Fédération du Languedoc-Roussillon des centres sociaux	

- 1 représentant de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

	Titulaire	Suppléant
1	Mme Francine VIDAL, Administrateur représentant des allocataires	Mme Chantal SAHUC, Administrateur représentant des employeurs

- 1 représentant de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)

	Titulaire	Suppléant
1	M. François DONNAY, Directeur Général de la Fédération des MSA du Languedoc	M. Christophe BOULANGER, responsable du Service Action Sanitaire et Sociale

Article 3 : Durée et renouvellement des mandats

La durée du mandat des membres de la commission est de 6 ans. Il prend fin si son titulaire perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné. Celui-ci est alors remplacé dans un délai de trois mois pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4 : Fonctionnement

La commission se réunit au moins deux fois par an sur convocation conjointe de ses deux présidents, ou à l'initiative de l'un d'entre eux, ou sur demande d'un tiers de ses membres.

La commission peut entendre toute personne dont elle estime l'audition utile.

Article 5 : Quorum et modalités de vote

La commission siège valablement si la moitié de ses membres sont présents. Lorsque le quorum n'est pas atteint, une nouvelle réunion doit être convoquée dans le délai d'un mois. Dans ce cas, la commission siège valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Ses délibérations sont adoptées à la majorité absolue des membres présents. En cas de partage des voix, l'avis ou la proposition est réputé avoir été adopté.

Article 6 : Rôle

La commission est chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du schéma départemental des gens du voyage.

Chaque année, elle établit un rapport retraçant :

- le bilan de ses travaux et propositions ainsi que l'application du schéma,
- un recensement des expériences innovantes contribuant à une meilleure intégration des gens du voyage.

Elle peut désigner un médiateur chargé d'examiner les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du schéma et de formuler des propositions de règlement de ces difficultés. Le médiateur rend compte à la commission de ses activités.

Article 7 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2014265-0017 du 22 septembre 2014.

Article 8 :

M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Nîmes, le 18 juin 2015

Le Préfet,



Didier MARTIN



ARRETE N° 2015- 1109
MODIFIANT l'arrêté n° 2014-1083 modifié de composition
des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie du
Languedoc-Roussillon

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon par intérim,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 1432-4,

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010, portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret n°2010-348 modifié du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu l'arrêté du 21 mai 2015 portant nomination de Madame Dominique MARCHAND en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon par intérim,

Vu l'arrêté n° 2014-706 du 23 juin 2014, du Directeur général de l'ARS de Languedoc-Roussillon portant composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie du Languedoc-Roussillon,

Vu l'arrêté n° 2014-1083 du 8 juillet 2014 modifié du Directeur général de l'ARS de Languedoc-Roussillon portant composition des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie du Languedoc-Roussillon,

ARRETE

Article 1 : L'article 2 de l'arrêté n°2014-1083 du 8 juillet 2014 modifié est modifié comme suit :

Sont membres de la commission spécialisée de prévention :

Collèges	Titulaires	Suppléants
7	M. Jean-François THIEBAUX Président de CME FHF	M. René-Louis FAYAUD Président de CME FHF
	Mme Viviane CHABBERT Mutuelle du Bien vieillir	Mme Marie-Christine BASTIDE Fondation Caisses d'Epargne URIOPSS – LATTES
	M. Jean-François BOUSCARAIN Président de l'URPS infirmiers	Mme Héléne MONTEILS URPS Infirmiers
	M. Vivien HAUSBERG URPS masseurs kinésithérapeutes	Mme Mireille RAT Présidente URPS Podologues

Article 2 : L'article 3 de l'arrêté n°2014-1083 du 8 juillet 2014 modifié est modifié comme suit :

Sont membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins :

Article 3 (suite)

Collèges (*)	Titulaires	Suppléants
7	M. Philippe DOMY Directeur Général CHU de Montpellier	M. Vincent ROUVET Directeur du CH de Perpignan
	M. Olivier JONQUET Président de la CME CHU de Montpellier	Mme Claire GATECEL Président de la CME CH de Béziers
	Mme Sonia LAZAROVICI Président de la CME CHU de Carcassonne	M. Yves GARCIA Président de la CME CH de Perpignan
	M. Jean-François THIEBAUX Président de la CME CHS Le Mas Careiron-Uzès	M. René-Louis FAYAUD Président de la CME CH de Thuir
	Mme Marie-Agnès ULRICH Directeur du CH de Béziers	Mme Martine LADOUCETTE Directrice générale du CHU de NIMES
	Monsieur Pascal DELUBAC FHP-LR Clinique St Pierre – Perpignan	M. Serge CONSTANTIN FHP – LR Clinique du Parc – Castelnau Le Lez
	Monsieur Jean-Luc BARON Président de la CME Clinique Clémenville – Montpellier	M. Vincent VIDAL Président de la CME Les Franciscaines - NIMES
	Monsieur Philippe REMER Secrétaire général de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne LR-AIDER – Grabels	Monsieur Patrick RODRIGUEZ Représentant de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne ASM – Limoux
	Monsieur Michel ENJALBERT Représentant de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne Président de la CME Centre Bouffard Vercelli – Cerbère	Mme Laurence BOYER Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne Présidente de la CME – Institut Saint-Pierre - Palavas
	Monsieur Pierre PERUCHO fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile Hôpital St Jean Roussillon – Perpignan	Monsieur Yves CHATELARD Directeur HAD Béziers
	M. Christian VEDRENNE Président des Maisons de santé pluridisciplinaires St Paul de Fenouillet	M. Philippe ROGNIE Centre de santé – Caisse régionale des mines du Sud Est
	Mme Josyane CHEVALLIER-MICHAUD Vice-Présidente du réseau SPHERES	Mme Catherine LAURIN ROURE Vice Présidente du réseau «Naitre et Grandir en LR»
	Mme Béatrice LOGNOS MMG Montpellier	M. Laurent CROZAT Coordonnateur du réseau ALUMPS

7 (suite)	M. Jean-Emmanuel de la COUSSAYE Responsable du Pôle Médecine d'urgence - CHU de Nîmes	M. Richard DUMONT Chef de Service Médecine d'urgence CHU de Montpellier
	M. Loïc CAZZULO Représentant de la fédération nationale des transports sanitaires (AUDE)	M. Olivier GRENES Représentant de la Fédération Nationale des Artisans ambulanciers (Hérault)
	Monsieur Jacques HORTALA SDIS	M. Rémy PAILLES SDIS
	M. Eric VIEL Commission régionale paritaire médecins	M. Gérald CUEGNIET Commission régionale paritaire médecins
	M. Jean-François BOUSCARAIN Président de l'URPS Infirmiers	Mme Hélène MONTEILS URPS Infirmiers
	M. Jean-Pierre CORNUT Secrétaire Général Adjoint URPS Pharmaciens	Mme Marylise BERTHEZENE Présidente URPS Sages femmes
	Mme Dominique JEULIN-FLAMME Secrétaire Général URPS Médecins du Languedoc-Roussillon	Mme Laura LICART Secrétaire Général URPS Orthophonistes
	M. Patrick SOUTEYRAND Médecin radiologue – URPS	M. Bruno ROSTAIN Président URPS Biologistes
	M. Bernard GUERRIER Président du Conseil régional de l'Ordre des médecins du Languedoc-Roussillon	M. Francis MOLINER Conseil régional de l'Ordre des médecins du Languedoc-Roussillon
	M. Charly CRESPE Représentant des internes de spécialité du Languedoc-Roussillon	M. Guillaume PETITEAU Représentant des internes de médecine du Languedoc-Roussillon

Le reste est sans changement.

Article 3 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'agence régionale de santé du Languedoc-Roussillon, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER.

Article 4 : La responsable du pôle démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon, ainsi qu'à ceux des départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère, des Pyrénées Orientales.

Montpellier, le 10 juin 2015

La Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé du Languedoc-Roussillon
par intérim,

signe

Dominique MARCHAND